

TÉMOIGNAGES

Le PRÉSIDENT: Messieurs, la séance est ouverte.

A notre deuxième séance, nous avons terminé l'étude de la liste B, sauf l'article concernant les pommes. Vu que M. Fulton ne sera ici que plus tard dans l'après-midi, je propose de laisser cet article de côté. Monsieur Macdonnell, vous aviez exprimé le désir, je crois, d'avoir un débat général sur la question de préférence britannique; or il me semble que le moment est bien choisi pour cela. Avez-vous des remarques à présenter maintenant ou bien préférez-vous que M. McKinnon nous fasse d'abord un exposé général?

M. MACDONNELL: Je vous demanderai quelques secondes pour indiquer ce que j'ai en vue. Je ne sais, monsieur le président, si vous considérerez que cela entre dans le cadre de notre mandat et si M. McKinnon jugera la chose nécessaire ou logique, mais je voudrais savoir de nos experts s'il y a certains aspects de notre commerce qu'on aurait besoin d'étudier maintenant. Nous possédons les statistiques générales et nous savons que notre commerce avec les États-Unis est à son apogée. Certes, personne ne croit que la préférence britannique ou impériale soit la solution de toutes nos difficultés, mais je me demande néanmoins s'il ne vaudrait pas la peine de demander à M. McKinnon de nous dépeindre les fluctuations de la politique de préférence douanière au cours des années passées.

Le PRÉSIDENT: Votre interpellation est absolument régulière, monsieur Macdonnell. Poursuivez.

M. MACDONNELL: J'ai rencontré par hasard, l'an dernier, un membre en vue du parti républicain dont je tairai le nom et comme nous parlions de questions douanières, j'ai été frappé de lui entendre dire: "Tout va bien pour le moment, mais si nous avons un excédent de produits agricoles nous recommencerons à faire ce que nous faisons auparavant." Donc, M. McKinnon voudrait-il nous relater brièvement ce qui s'est fait dans le passé puis, prenant la situation actuelle, nous renseigner et nous donner son avis sur la direction que prend notre commerce et, finalement, tâcher de fixer cette question de préférence dans le cadre qui lui convient? Nous ne voulons pas exagérer, mais, d'un autre côté, nous ne voulons pas ignorer le sujet: il y a une importance essentielle pour certaines parties du pays et ailleurs on est porté à trop l'ignorer. Si la chose vous paraît raisonnable, monsieur le président, peut-être M. McKinnon pourrait-il nous tracer les grandes lignes de ce qui a été fait à compter d'une date assez reculée?

M. HECTOR B. MCKINNON, président de la Commission du tarif, est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, c'est beaucoup me demander.

Le PRÉSIDENT: Nous savons que nous pouvons vous demander beaucoup.

Le TÉMOIN: J'imagine que tous les membres du Comité ou la plupart d'entre eux qui sont ici connaissent encore mieux que moi l'historique de la préférence britannique dans le tarif douanier canadien. Depuis environ cinquante ans le Canada accorde dans l'ensemble de son tarif douanier une préférence aux autres parties de l'empire ou du commonwealth britannique. Cela s'est réalisé graduellement, au moyen de différences de taux, comportant une préférence.

M. MACDONNELL: Permettez-moi de vous poser une question. Ces taux de préférence s'appliquaient-ils aux colonies?